

Dispositif JIG-MIG  
La formation JIG 2021/2022  
BF 15/06/2021



# Une formation JIG en 3 temps

Les 2 premiers temps en  
distanciel

Le 3<sup>ème</sup> temps  
en présentiel

1) Une formation  
en e-learning

2) Un webinar  
de formation

3) Un entretien  
individuel avec le  
référént IRFBB

---

1) La formation en e-learning (équivalent 2 jours)

1) Un module 3x3. Objectif : autonomie sur la fonction « organisateur de tournoi 3x3 » - 6h minimum de formation

---

2) Un module compilé : arbitrage/OTM/technicien. Objectif : autonomie du JIG sur l'animation de stage, camps, tournoi, ... - 6h minimum de formation

---

3) 2 modules minimum supplémentaires : les droits et les devoirs du JIG / l'initiation au Vivre Ensemble – 2h minimum de formation

---

---

2) Webinaire  
de formation  
des JIG  
(présentation  
et temps  
d'échanges)

1) Introduction / mot d'accueil : Présentation des acteurs, du programme de formation, ... - intervention JPS/SPR/RKH

---

2) Présentation des filières de formation et des diplômes possibles via la FFBB ou en rapport direct avec le cursus de joueur et/ou joueuse – intervention PFE

---

3) Echanges sur la mise en place des MIG (exemples, recherche et suivi des missions,...) – intervention à définir

---

---

3)  
L'entretien  
individuel  
– carnet  
de bord

1) Lieu de l'entretien : au sein de l'IRFBB avec le référent IRFBB / 1H30 Maximum / Prérequis : remplissage du carnet de bord via formulaire en ligne

---

2) Objectif n°1 = réaliser le bilan personnel & professionnel du JIG, l'inventaire de ses acquis, compétences, connaissances, capacités, envies, ... = connaître le JIG

---

3) Objectif n°2 = un plan d'action des MIG (avec l'éventuelle participation d'un dirigeant du club) – Définition du plan, de la mise en place des MIG, de la valeur ajoutée pour le JIG/Club/...

---

# Le calendrier des opérations :

Thème	Description	Date
La communication	Note d'information auprès de l'ensemble des clubs	21-25 juin 2021
Les inscriptions	Ouverture des inscriptions via le site FFBB	1 <sup>er</sup> juillet 2021
L'information	Organisation de 2 webinaires d'information (clubs/dirigeants + JIG) : présentation du dispositif et axes politiques	1 <sup>er</sup> -15 septembre 2021
Lancement de la formation e-learning	Ouverture des modules de formation à distance (pour les JIG inscrits jusqu'au 15/10/2021*)	15 septembre 2021
La fermeture du e-learning	Fermeture de la formation à distance pour les JIG*	30 octobre 2021
Les entretiens individuels	Rendez-vous JIG/IREFBB – « bilan de compétence » et plan d'action des MIG	1 <sup>er</sup> novembre - 14 décembre 2021
Le webinaire de formation	Réunion des JIG (+ potentiellement dirigeants) – les filières de formation, les MIG, ...	15 décembre 2021

\*Pour les joueurs/ses inscrits postérieurement au 15 octobre 2021, l'accès à la formation sera délivré au cas par cas et soumis à « validation »

# Les validations à faire :

Thème	A valider
Le coût de la formation	Quel coût pour la formation 2021/2022 ?
La répartition des frais d'inscription	Quelle répartition INFBB/FFBB et IRFBB ?
La distinction des années de JIG	Pas de distinction des années de JIG sur ce nouveau schéma de formation (+ pas de formation 2020/2021) => suivi de la formation et coût identique pour tous les contrats JIG en 2021/2022 ?
La calendrier des opérations	Validation du calendrier présenté*
Les modifications réglementaires	Cf. diapo suivante à valider

\*La communication (information et formation) des IRFBB sera effectuée par l'INFBB

# Les modifications réglementaires à prévoir :

- 1) Titre 8 : Le retrait de la mention « CF Clubs CF/PN » dans les RG FFBB = remplacer par la mention « FFBB »
- 2) Art 806 : La formation préalable obligatoire de 4 jours = remplacer par « formation préalable obligatoire dont les modalités sont décidées et mises en place par la FFBB »
- 3) Art 806 : L'inscription à la formation via le site de la FFBB = (à définir)
- 4) Art 806 : Le coût de la formation préalable de 400 € qui prévoit (en fonction de la date d'inscription) : formation + repas (+hébergement) = a décider (montant et bénéficiaire)
- 5) Art 806 : La formation continue obligatoire de 1 jour pour les JIG année 2 = remplacer par « pour les JIG 2<sup>ème</sup> année et suivantes, obligation de suivre une formation continue définie par la FFBB »
- 6) Art 806 : Le coût de la formation continue de 100 € qui prévoit : formation + repas = a décider (montant et bénéficiaire)
- 7) Art 806 : Dans la transmission des informations des IRFBB à la fédération = remplacer par « les informations relatives aux joueurs/ses ayant participé à la formation »





**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM  
**FRANCE**  
BASKET



**FFBB**  
CITOYEN

